

Madame la Haute Représentante,

Abdul Waheed, blogueur pakistanais, a été arrêté le 22 mars 2017 par les autorités pakistanaises, accusé d'avoir diffusé du contenu jugé « blasphématoire » en ligne. En janvier 2021, un tribunal antiterroriste d'Islamabad l'a condamné à mort.

Dans le cadre du Plan d'engagement stratégique UE-Pakistan (2019), nous vous demandons de bien vouloir :

- Inscrire le cas d'Abdul Waheed dans le dialogue UE-Pakistan sur les droits humains et effectuer une démarche diplomatique pour la commutation de sa peine ;
- Exiger l'abolition du caractère automatique et obligatoire de la peine de mort pour blasphème, contraire au PIDCP ;
- Conditionner le maintien du Système de préférences généralisées Plus à un engagement clair du Pakistan vers l'abolition de la peine de mort.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

Son Excellence Madame Kaja Kallas
Haute représentante de l'Union européenne

Pour les Affaires étrangères
et la Politique de Sécurité
Service Européen Pour l'Action Extérieure
9A Rond-Point Schuman
1046 Bruxelles
BELGIQUE

Kaja.KALLAS@eeas.europa.eu

ACAT-France 2026 © Photo privée

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

OCTOBRE 2026



Abdul Waheed, blogueur pakistanais, a été arrêté le 22 mars 2017 par les autorités pakistanaises, accusé d'avoir diffusé du contenu jugé « blasphématoire » en ligne. En janvier 2021, un tribunal antiterroriste d'Islamabad l'a condamné à mort.

Abdul Waheed aurait été identifié comme l'administrateur d'un site internet et d'un profil Facebook diffusant des propos satiriques sur le Prophète Mahomet, ainsi que comme le traducteur en ourdou du livre *Rangeela Rasool*, satire sur la vie du Prophète. Le 22 mars 2017, il a été arrêté à son domicile de Karachi par des agents de l'agence fédérale d'investigation (FIA) qui l'ont emmené le visage couvert d'un tissu noir vers une destination inconnue. Son arrestation officielle n'est actée que 24 heures plus tard à Islamabad, en violation de l'article 10 de la Constitution pakistanaise et de l'article 64 du Code de procédure pénale, qui imposent une présentation devant un magistrat sous 24 heures. Cette version des faits a été corroborée par des officiers de police, mais le tribunal a néanmoins jugé les éléments matériels rassemblés suffisants pour établir sa culpabilité.

Après près de quatre ans de détention, Abdul Waheed a été condamné le 8 janvier 2021 par le tribunal antiterroriste d'Islamabad, condamnation fondée sur des preuves indirectes récoltées en ligne. Les charges retenues relèvent des articles 295-A et 295-C du Code pénal pakistanais criminalisant l'outrage aux sentiments religieux et insulte au Prophète ainsi que de la loi antiterroriste pour incitation à la haine. Il est depuis détenu dans le couloir de la mort.

Une peine de mort obligatoire pour blasphème

Le Pakistan applique ces dispositions sur le blasphème de façon abusive, avec des accusations en ligne parfois forgées de toutes pièces. Le plus inquiétant : cette infraction est passible de la peine de mort obligatoire depuis que la Cour fédérale Shariat a jugé, dans l'arrêt Muhammad Ismail Qureshi, que seule la peine capitale, à l'exclusion de la réclusion à perpétuité pourtant prévue par le texte, est conforme au droit islamique. L'imposition automatique et obligatoire de la peine de mort pour blasphème est incompatible avec l'interdiction de la torture et la protection de la dignité humaine garanties par les articles 7 et 10 du PIDCP, que le Pakistan a ratifié.

Si aucune exécution n'a été appliquée pour blasphème ces dernières années, les personnes condamnées demeurent sous la menace constante d'une exécution, dans l'attente d'appels systématiquement retardés, une incertitude prolongée qui produit à elle seule des conséquences psychologiques et physiques graves, assimilables à de la torture.

Retrouvez toutes nos actions sur [acatfrance.fr](https://www.acatfrance.fr)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

☐ J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

☐ Je fais un don à l'ACAT-France

☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 90 € ☐ libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

☐ Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

☐ Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Prions et soutenons Abdul Waheed, arrêté en 2017 et condamné à mort en 2021 pour blasphème contre le Prophète Mahomet. Militons pour un engagement clair du Pakistan vers l'abolition de la peine de mort.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises



AGIR AU PAKISTAN ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

MEXIQUE : LE COMBAT D'ESTELA HERNÁNDEZ RECONNU PAR L'ONU !

Les experts des Nations unies ont interpellé le Mexique sur la situation d'Estela Hernández, défenseuse otomí engagée pour l'eau, le territoire et les droits de sa communauté. Arrêtée alors qu'elle documentait la répression visant des défenseurs autochtones, elle a subi des violences physiques et sexuelles. Son cas illustre la criminalisation des femmes autochtones qui défendent leurs droits.

L'ACAT-France salue cette reconnaissance internationale et continue de demander justice pour Estela Hernández.



© PHOTO NADIA BERNAL

ACAT
france

acat_france

ACAT France

ACAT_France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONTACT LOCAL



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

PAKISTAN

J'agis pour sauver
Abdul Waheed,
condamné à mort
au Pakistan pour avoir
traduit une satire.

L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT
france